Association Dance Folie Animation

817 bl du sud 84160 CUCURON

dancefolieanimation@gmail.com

RNA : W841001279

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« LA PORTE FÉERIQUE »

Article 1 : Organisation du jeu

L'association **Dance folie animation en partenariat avec la Mairie** organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé **« La porte féerique »**.

Article 2 : Dates du concours

Le concours se déroule **du 1er décembre 2026 au 12 décembre 2026 inclus**.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu est exclusivement réservé aux **habitants de la commune de Cucuron**.

- La décoration de la porte d'entrée doit être **visible dès le 1er décembre 2026**.
- Une seule participation par foyer est autorisée.

Article 4 : Modalités de participation

Pour valider sa participation, le candidat doit :

1. Décorer sa porte d'entrée sur le thème de Noël.
2. Envoyer une **photo de sa réalisation** accompagnée de ses **coordonnées complètes** (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et e-mail) à l'adresse suivante : **dancefolieanimation@gmail.com**. Avant le 2 décembre 2026

Article 5 : Modalités de vote

Les habitants sont invités à voter avant le 12 décembre :

- soit par email à l'adresse de l'association : **dancefolieanimation@gmail.com**
- soit en glissant leur bulletin dans l'urne, à l'accueil de la mairie

Les adresses des portes décorées seront indiquées sur le ite de cucuron.fr, dès le 2 décembre.

Un seul vote par habitant.

Article 6 : Désignation du gagnant

- Un **jury** passera admirer les portes féeriques un soir, de manière impromptue, avant le 12 décembre 2026.
- Le jury sélectionnera la plus belle réalisation selon des critères d'originalité et d'esthétisme féerique.
- Le prix du public sera décerné à la personne don't la porte aura reçu le plus grand nombre de votes.
- Le résultat sera communiqué directement au gagnant par **retour de mail ou par téléphone**.

Article 7 : Dotation

À gagner :

*** Une corbeille de Noël** d'une valeur minimale de **50 €**.

*** Un lot "prix du public"** offert par la municipalité

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange contre de l'argent ou un autre bien.

Article 8 : Remise du prix

Le prix sera officiellement remis le **12 décembre 2026**.
La cérémonie se déroulera en présence de :

- **Mr le Maire** de Cucuron,
- **Mme Bonneau**, responsable des associations,
- **Mr Escariot**, président de l'association Dance Folie Animation.

Le gagnant sera convié à cette occasion pour récupérer son lot.

Article 9 : Droit à l'image et publication

En participant à ce concours, le gagnant autorise expressément l'association Dance Folie Animation et la commune de Cucuron à **publier la photo de sa porte décorée**, ainsi que son nom/prénom, sur les **réseaux sociaux** et dans le **journal local**, uniquement à des fins de communication sur l'événement, sans que cela ne lui ouvre d'autre droit que la remise de son lot.

Article 10 : Protection des données (RGPD)

Les coordonnées récoltées par l'association sont uniquement utilisées pour la gestion du concours et l'attribution du prix. Hors cas de publication mentionné à l'Article 9, elles ne seront pas transmises à des tiers et seront détruites une fois le concours terminé.